

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 072/23

Objet : **CONTRAT « MAINTENANCE SERVEUR DE RESEAU POUR LES APPLICATIFS JVS »**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la décision N°11/18 du 30 mars 2018 portant sur l'entretien du nouveau serveur de réseau dédié pour les applications métiers Millésime ONLINE pour en optimiser le fonctionnement ;

CONSIDERANT que le contrat de maintenance lié à cette décision se termine le 31/12/2023 (durée de 5 ans à l'installation) ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de la maintenance du serveur de réseau pour les applicatifs JVS afin d'en permettre le bon fonctionnement ;

CONSIDERANT que le serveur d'une ancienneté supérieure à 5 ans ne peut faire l'objet d'un nouveau contrat que pour 3 années ;

CONSIDERANT la proposition financière de JVS du 3 octobre 2023 portant sur la maintenance du serveur, de ses équipements et de l'onduleur ;

CONSIDERANT que la dépense sera portée sur le budget 2024 à l'article 6156.

VU le contrat pour une durée d'un an à compter du 01/01/2024 renouvelable deux fois par tacite reconduction.

DECIDE

D'ACCEPTER la signature du contrat de maintenance du SERVEUR DE RESEAU POUR LES APPLICATIFS JVS avec la société JVS MAIRISTEM pour une année à compter du 01/01/2024, renouvelable deux fois.

DIT que le montant de la première annuité est de 635,01 € Hors Taxes pour la maintenance du matériel (redevance annuelle) ;

DIT que durant les deux annuités suivantes la ville pourra procéder à la reconduction du contrat de maintenance jusqu'au 31/12/2026 ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 05 octobre 2023.

Le Maire



Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20231005-072-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/10/2023

